



## Entente n°9

*La Source d'Agir !*

La présente entente ne constitue pas un contrat. Elle identifie des engagements et/ou des actions pour la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs du plan directeur de l'eau. Les parties conviennent que leurs engagements contenus dans la présente constituent des obligations morales seulement, et qu'ils ne revêtent aucun caractère obligatoire dont l'exécution pourrait être recherchée en s'adressant aux tribunaux.

<b>Titre du projet :</b>	Gestion et assainissement des eaux usées des résidences isolées du territoire de Bellechasse (comprenant la moitié du territoire du bassin versant de la rivière Etchemin).
<b>Organisme responsable :</b>	Municipalité régionale du comté de Bellechasse.
<b>Résumé du projet :</b>	Un service de gestion régional des eaux usées a été mise en place afin de recueillir les eaux usées des résidences isolées et de pouvoir disposer des eaux usées pour un traitement adéquat. Chaque résidence isolée non-conforme à la loi devra disposer d'un système d'épuration conforme. Les résidences non-conformes disposeront de deux (2) années pour corriger leur situation.
<b>Conformité au plan directeur de l'eau :</b>	<b>Enjeu A. Améliorer la qualité de l'eau afin de réduire les risques à la santé de la population et des écosystèmes.</b> <b>A.1. Réduire les sources de pollution ponctuelle.</b> <b>A.1.3. Réduire le nombre de rejets résidentiels d'eaux usées non traitées et d'installations septiques individuelles non-conformes.</b> <b>Objectifs :</b> Imposer la conformité de toutes les installations septiques individuelles. Imposer la mise en place d'installations septiques individuelles pour toutes les résidences qui n'en sont pas munies. <b>Moyens d'action :</b> Contrôle réglementaire. Gestion de la cueillette et de la disposition des eaux usées. Suivi sur la bonne évacuation des eaux usées.
<b>Résultats visés :</b>	- Mise aux normes et correction de toutes les installations septiques non-conformes et pouvant rejeter directement ou indirectement dans l'environnement ; - Contrôle de la disposition des eaux usées pour un meilleur traitement.
<b>Type d'action :</b>	<input type="checkbox"/> Travaux <input checked="" type="checkbox"/> Contrôle <input checked="" type="checkbox"/> Analyse <input type="checkbox"/> Acquisition <input type="checkbox"/> Règlement <input type="checkbox"/> Étude <input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Formation <input type="checkbox"/> Éducation
<b>Maître d'œuvre :</b>	Municipalité régionale du comté de Bellechasse.
<b>Partenaires :</b>	Municipalités comprises sur le territoire de Bellechasse.
<b>Sources de financement :</b>	Municipalité régionale du comté de Bellechasse.
<b>Calendrier de réalisation :</b>	Années 2003 à 2007.
<b>Localisation des travaux :</b>	Sur le territoire de Bellechasse incluant les municipalités du bassin hydrographique de la rivière Etchemin : Saint-Henri, Saint-Anselme, Honfleur, Sainte-Claire, Saint-Malachie, Saint-Nazaire, Saint-Lazare, Saint-Damien, Saint-Nérée et Notre-Dame-de-Buckland.



## Entente n°9

## La Source d'Agir !

### Programme de suivi :

- Tâches quotidiennes assumées par l'équipe du service de gestion des eaux usées et d'inspection régionale.
- Gestion de la disposition des eaux usées et suivi sur l'épuration de ces eaux.
- Étude de la demande de permis pour l'installation de nouveaux dispositifs.
- Inspection finale lors de l'installation ou de la correction de l'installation septique à conformer.

### Indicateurs de résultats :

- Nombre d'installations inspectées et déclarées non-conformes s'étant conformées au Q.2.r.8 ;
- Nombre de résidences sans dispositifs s'étant conformées au Q.2.r.8.

### Signatures :

\_\_\_\_\_  
M. Charles-Eugène Blanchet  
Préfet

\_\_\_\_\_  
M. François Duchesneau  
Président CBE

Lac-Etchemin, le 20 octobre 2005.

Lieu et date